

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS
INTERMINISTÉRIEL DE LA
PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE (FIPD
2024) : MISSION
D'ACCOMPAGNEMENT
DANS LA RÉALISATION
DU DIAGNOSTIC ET
L'ÉLABORATION DE LA
STRATÉGIE
TERRITORIALE

D_2024_0076

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Depuis 2008, Annemasse Agglo a installé un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) afin de développer des actions spécifiques, en lien avec la justice, les forces de l'ordre et l'ensemble des partenaires concernés. Après l'arrêt du CISPD en 2018, les élus d'Annemasse Agglo ont acté le retour de celui-ci en 2023. Dans le but de rendre plus efficient la gouvernance du CISPD et de mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, il a été décidé de faire intervenir un cabinet conseil. Celui-ci devra réaliser le diagnostic local de sécurité (DLS) et la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Le DLS et la STSPD devront être construits en veillant à l'articulation des orientations nationales et des enjeux locaux. Ces documents seront établis en veillant à l'articulation des orientations nationales et des enjeux locaux. Ils devront tenir compte également du contexte et des spécificités locales, à l'échelle de l'intercommunalité comme à l'échelle des territoires qui la constituent. L'élaboration de ces documents aura pour finalité une planification à moyen terme, correspondant à la période 2024-2026, et à la conduite d'actions opérationnelles et ciblées, visant une gestion plus anticipative et non pas seulement réactive.

L'élaboration du DLS et de la STSPD devra permettre de gagner en capacité à agir d'avantage en préventif, à travers l'identification claire des besoins et ressources du territoire, y compris les causes de la délinquance et de l'insécurité, tout en renforçant le partenariat institutionnel pour une coproduction de la sécurité.

Objet de la présente décision :

Demande de subvention au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD 2024) pour MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ ET L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Annemasse agglo souhaite mobiliser un cabinet d'études extérieur afin de réaliser un diagnostic local de sécurité (DLS) et d'élaborer une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Cette stratégie servira à établir un programme d'actions assorti d'échéances de réalisation pour une plus grande opérationnalité et une meilleure efficacité sur le terrain et être le support d'un dispositif partenarial dynamique, adapté aux spécificités locales.

L'assistance à l'élaboration de la STSPD portera donc sur la formalisation d'un document de référence qui devra comprendre :

- un diagnostic local de sécurité comportant une évaluation du CISPD,
- la définition d'une stratégie d'agglomération avec des axes prioritaires,
- la définition d'un programme d'actions avec un échéancier,
- les modalités d'observation, de suivi (outils, tableau de bord) et d'évaluation du dispositif.

Il est proposé une demande de subvention au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD 2024) pour la prise en charge, à hauteur de 80% du coût éligible de 25 200 € TTC. La demande de FIPD pour la mise en place de la mission d'accompagnement est donc de 20 160 €.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Études	25 200 €	ÉTAT FIPD 2024 sollicité	20 160 €	80%
		AUTOFINANCEMENT Annemasse Agglo	5 040 €	20%
TOTAL	25 200 €	TOTAL	25 200 €	100%

Calendrier prévisionnel :

La mission d'accompagnement est prévue pour débuter en avril 2024 et s'achever fin 2024.

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dépôt du dossier de demande de subvention du fonds interministériel de la prévention de la délinquance ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention de l'État au titre du FIPD 2024 pour le montant suivant :
20 160 €, soit 80% du coût de la mission d'accompagnement ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 14/03/2024
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.